

Alençon, le 19 mars 2025

Affaire suivie par Claude SÉVERIN
Gestion collective des enseignants du 1^{er} degré
Tél. 02 33 32 52 87
Mél. dsden61-srh-gestioncoll@ac-normandie.fr
Place du Général Jean Bonet
61000 Alençon Cedex

Le Directeur Académique des Services départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
public
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation Nationale

Objet : Appel à candidatures pour l'entrée en formation CAPPEI 2025-2026

Références :

Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 portant création du CAPPEI
Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée et de la préparation au CAPPEI

Annexes :

Annexe 1 : organisation de la formation
Annexe 2 : parcours de formation recommandés
Formulaire de candidature pour l'entrée en formation

FORMATION CAPPEI

Candidatures pour l'année scolaire 2025-2026

A transmettre par voie hiérarchique pour le vendredi 28 mars 2025

Réunion académique d'information : lundi 24 mars 2025 à 18h

Réunion départementale d'information : jeudi 27 mars 2025 à 17h45

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) est un diplôme commun aux enseignants du premier et du second degrés, appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires, les établissements et services accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Les enseignants titulaires du CAPA SH, du CAPSAIS et du 2CA-SH sont réputés être titulaires du CAPPEI.

1. Conditions de candidature

Les candidats à la formation doivent être en position d'activité au 1^{er} septembre 2024. La certification ayant lieu sur une seule année scolaire, il est demandé aux candidats d'exercer à temps complet pour l'année de formation et l'examen.

Les candidatures sont à transmettre par voie hiérarchique via le formulaire en annexe. Elles seront examinées par une commission départementale d'entretien composée de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé du Service Public de l'École Inclusive et d'un conseiller pédagogique du Service Public de l'École Inclusive.

Les entretiens auront lieu **mardi 1^{er} avril 2025 et jeudi 3 avril 2025**. Les dates et horaires seront transmis aux candidats par convocation dans leur messagerie académique.

Les candidats seront classés en fonction de l'avis formulé par la commission et en fonction des capacités d'accueil de la formation.

2. Réunions d'information

La réunion académique d'information relative au CAPPEI aura lieu mercredi 24 mars 2024 à 18h00 en visio-conférence. Elle est ouverte à tous les enseignants qui souhaitent s'informer sur la formation et la certification CAPPEI. Le lien de connexion est le suivant :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/moderateur/440141/creator/123146/hash/b35def9b8443ea04ae0518948dcc00ad73ccffe6>

La réunion départementale d'information aura lieu jeudi 27 mars 2025 à 17h45 :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/320576/creator/130515/hash/7f25c47a88340089c476153234343867e254329c>

3. Affectation

L'obtention d'un poste spécialisé conditionnant le départ en formation, les candidats doivent participer au mouvement intra-départemental 2025 pour obtenir un poste dans la spécialité souhaitée.

Les enseignants retenus pour un départ en formation CAPPEI seront affectés à titre provisoire pour l'année de formation. S'ils obtiennent le CAPPEI, l'affectation sera prononcée à titre définitif dès la rentrée scolaire suivant l'obtention de la certification.

Jean-Luc LEGRAND

ANNEXE 1

Organisation de la formation

- Un tronc commun
 - 2 modules d'approfondissement
 - 1 module de professionnalisation dans le département d'origine
- Durée totale : 300 heures.

Les enseignants certifiés CAPPEI ont ensuite accès de droit aux Modules d'Initiative Nationale (MIN) dans la limite de deux modules pour un total de 50 heures par an, sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé et pour un total de 100 heures pendant les 5 ans qui suivent l'obtention du CAPPEI.

Lieux de formation : en fonction des modules choisis

Attention, les lieux indiqués restent à confirmer.

		Lieu de formation	Modules
300 heures de préparation au CAPPEI	Tronc commun 144 heures	Rouen et/ou INSEI (Visio)	Tous les modules
	Modules d'approfondissement 52 heures + 52 heures	Rouen (R) ou INSEI (I)	R : Grande difficulté scolaire 1 R : Grande difficulté scolaire 2 R : Troubles spécifiques du langage et des apprentissages R : Troubles des fonctions cognitives I : Troubles du spectre autistique
	Module de professionnalisation dans l'emploi 52 heures	Caen et/ou département (en fonction du territoire d'origine)	Enseigner en SEGPA ou EREA Travailler en RASED Coordonner une ULIS Enseigner en UE

ANNEXE 2

Parcours de formation recommandés

Le tableau ci-dessous présente les combinaisons de modules correspondant à la logique de parcours, équilibrés par rapport aux fonctions occupées par les enseignants **au moment de leur accès à la formation**. Si ces parcours sont les plus usuels, d'autres sont possibles selon les situations.

	Professionalisation 1 module	Approfondissement 2 modules au choix	MIN 2 modules au choix
Tronc Commun	↑ Enseigner en milieu pénitentiaire ou CEF	GD scolaire 1 GD scolaire 2	TSLA Tr psychiques TFC
	↑ Enseigner en SEGPA ou en EREA	GD scolaire 1 GD scolaire 2 GDCA	GDS 1 GDA GDS 2 TSLA Tr psychiques TFC
	↑ Travailler en RASED	GDCA (aide relationnelle) GD scolaire 1 GD scolaire 2	GDS 1 GDCA GDS 2 TSLA Tr psychiques
	↓ Coordonner une ULIS	TFC	TSLA Tr psychiques TSA GDS 1 GDS 2
	↓ TFA	TFA 1 TFA 2	PERF LSF PERF LPC
	↓ TFV	TFV 1 TFV 2	Braille Outils numériques
	↓ Enseigner en UE	TFMMI	TFM 1 TFM 2 TSLA Tout autre choix
	TSA	TSA 1 TSA 2	TSLA PERF TSA Tout autre choix

Candidature pour la formation CAPPEI

2025-2026

- A adresser par voie hiérarchique pour le 28 mars 2025 -

Modules de professionnalisation dans l'emploi :

- Enseigner en SEGPA ou EREA
- Travailler en RASED - aide à dominante pédagogique et travailler en RASED - aide à dominante relationnelle
- Coordonner une ULIS
- Enseigner en UE
- Enseigner en milieu carcéral ou en centre éducatif fermé

Nom et prénom :

Diplômes avec années
d'obtention :

Ancienneté générale des services au 01/09/2025 :

Nombre d'années d'enseignement à la fin de l'année scolaire en cours :

Nombre d'années effectuées dans l'école inclusive au 01/09/2025 :

POSTE ACTUEL :

ENGAGEMENT

Je m'engage :

- à exercer sur un poste correspondant à l'option préparée (affectation à titre provisoire pendant un an) et à suivre l'intégralité des regroupements de formation
- à me présenter à l'issue de la formation à l'examen du CAPPEI

À le Signature :

Avis de l'IEN de circonscription ou du chef d'établissement : Favorable Défavorable

Signature :